



# Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°7  
Réunion du 17 octobre 2024

**Animateur :** M. SABANI (CD)

**Présents :** M. LE LOUET (CD) - BORDET (CD)

**Assist(e)s :** Mme LOMON - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

## GUIDE DU CLUB

## GUIDE DU CLUB

🔍 Recherche

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »  
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
<b>AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS</b>	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
<b>Engagements</b>	
<b>Engagement Football Educatif :</b>	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
<b>Engagement Libre - Futsal :</b>	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● <b>Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)</b>	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
<b>AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES</b>	
<b>Clubs débiteurs</b>	
● 1 <sup>er</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 <sup>ème</sup> Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
<b>Modification de match</b>	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au <b>MERCREDI soir</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● <b>Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI</b> (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● <b>Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)</b>	150,00 €
<b>Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)</b>	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après_mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 1 <sup>er</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match ( FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille ( pour Critériums U10,U11, U12, U13 ) Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1<sup>er</sup> rencontre</b>	voir forfait
● <b>Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2<sup>ème</sup> rencontre</b>	voir forfait
<b>Licences / Qualification</b>	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● <b>Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en</b>	50,00 €
● <b>Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non</b>	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● <b>Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs</b>	10,00 €

<b>Terrains</b>	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
<b>Suspension de terrain (gymnase) ferme</b>	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
<b>FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE</b>	
● Réclamations, réserves ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Evocations ( cas de dossiers rejetés )	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
<b>Présence club</b>	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
<b>Forfaits</b>	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, <b>avant jeudi 23h59</b> (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 <sup>er</sup> Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 <sup>ème</sup> forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● <b>Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92</b>	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
<b>Forfait coupes</b>	
<b>Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)</b>	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
<b>DISCIPLINES</b>	
<b>Ouverture du dossier disciplinaire</b>	
● <b>Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre</b>	30,00 €
● <b>Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre</b>	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● <b>Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs</b> (base départ)	300,00 €
● <b>Fumigènes</b> (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 <sup>ère</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 <sup>ème</sup> demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence <b>non justifiée</b> aux convocations devant les commissions <b>par courriel 24h avant</b>	30,00 €
<b>Absence de rapports</b>	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
<b>Absence de rapports</b>	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
<b>1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
<b>2. Arbitres officiant en Futsal :</b>	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
<b>3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 <sup>ème</sup> km, de :	0,95 €
<i>La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)</i>	
<b>À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de</b>	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
<b>4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :</b>	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
<b>5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :</b>	
<b>À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire</b>	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

**Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.**

<b>N°dossier</b>	<b>Date mail</b>	<b>N° club</b>	<b>Club</b>	<b>Demande</b>	<b>Retour de la CCCD</b>
<b>SEMAINE du 11/10/2024 au 17/10/2024</b>					
Dossier N°88	11/10/2024	590400	METRO TRANSPORTS US	Nous informe de l'indisponibilité de leur installation le 12/10/2024.	La 3CD prend note et <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>U10 poule B du 12/10/2024 - n°29736288 METRO TRANS US 1 / ISSY FC 5</b>
Dossier N°89	11/10/2024		3CD	Indisponibilité des installations pour les clubs ISSY FC et SCEAUX pour le match ANCIENS D5 du 13/10/2024.	La 3CD <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>ANCIENS D5 du 13/10/2024 - n°28260847 ISSY FC 3 / SCEAUX FC 1</b>
Dossier N°90	11/10/2024	552274	LES PETITS PAINS	Forfait général : <b>- équipe 2 FUTSAL D1</b>	La 3CD prend note du forfait général en Futsal D1 du club des PETITS PAINS.  <b>Forfait général de l'équipe PETITS PAINS 2 Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°91	11/10/2024	552274	LES PETITS PAINS	Forfait général : <b>- équipe 1 SENIORS D5 poule B</b>	La 3CD prend note du forfait général en SENIORS D5 du club des PETITS PAINS.  <b>Forfait général de l'équipe PETITS PAINS 1 Amende 200€ (voir Annexe Financière n°2)</b>
Dossier N°92	11/10/2024		3CD	Réception courriel du Département des Hauts-de-Seine nous informant la fermeture du terrain en herbe du stade du Pré Saint Jean.	La 3CD prend note et <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>U16 D5 poule B du 13/10/2024 - n°28425356 STADE Français 2 / ASNIERES FC 2</b>
Dossier N°92-2					La 3CD prend note et <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>U16 D3 du 13/10/2024 - n°28397618 ACBB 4/ MALAKOFF 1</b>

Dossier N°93	11/10/2024		3CD	Réception d'un arrêté municipal de la ville de Gennevilliers nous informant de la fermeture du stade Louis Boury pour terrain impraticable.	La 3CD prend note et <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>SENIORS D1 du 13/10/2024 - n°28409567 GENNEVILLIERS CSM 1 / MONTROUGE FC 92 2</b>
Dossier N°94	10/10/2024	511880	VILLE D'AVRAY	Nous informe de l'indisponibilité de leur terrain le 12/10/2024. Demande de reporter à la rencontre au 16/11/2024.	La 3CD prend note et reporte la rencontre ci-dessous au <b>16 NOVEMBRE 2024</b> .  <b>U14 D5 poule A du 12/10/2024 - n°28434827 VILLE D'AVRAY US 1 / FONTENAY AUX ROSES 3</b>
Dossier N°95	25/09/2024	549265	CHAVILLE FC	Demande dérogation horaire : - <b>U18 D2 le samedi 18h00</b>	Accord de la 3CD.
Dossier N°96	13/10/2024		3CD	Réception rapports officiels rencontre non jouée : <b>SENIORS D3 du 13/10/2024 - n°28409851 RUEIL MALMAISON FC 2 / ISSY FC 2</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°97	14/10/2024	509310	CHATILLONNAIS SCM	Forfait avisé : <b>U16 D5 poule C du 20/10/2024 - n°28425664 CHATILLONNAIS SCM 1 / ANTONY FOOT EVOLUTION 3</b>	<b>CHATILLONNAIS SCM 1 : -1 point (0 but) ANTONY FOOT EVOLUTION 3 : 3 Points (5 buts)</b>  <b>2ème Forfait avisé de l'équipe CHATILLONNAIS SCM 1</b>
Dossier N°98	15/10/2024		3CD	Réception rapport officiel match non joué NB insuffisant de joueur pour le club de DUCKS UNITED.  <b>SENIORS D5 poule A du 13/10/2024 - n°28424143 DUCKS UNITED 1 / VILLE D'AVRAY 2</b>	<b>La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.</b>
Dossier N°99	16/10/2024		3CD	Réception FMI et rapport officiel, forfait non avisé de GARCHES VAUCRESSON : <b>Seniors D5 Poule A 13/10/2024 - n°28424141 GARCHES VAUCRESSON 1 / LES PETITS PAINS 2</b>	<b>GARCHES VAUCRESSON 1 : -1 Point (0 but) LES PETITS PAINS 2 : 3 points (5 buts)</b>  <b>1er Forfait non avisé de l'équipe GARCHES VAUCRESSON 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais d'arbitrage à la charge de GARCHES VAUCRESSON</b>
Dossier N°100	17/10/2024		3CD	<b>SENIORS FEMININES D1 du 19/10/2024 – n°28259652 CLICHY S/SEINE 1 / SEVRES FC 92 1</b>	Suite à un match de coupe de France Féminines pour le club de SEVRES FC, La 3CD <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>SENIORS FEMININES D1 du 19/10/2024 – n°28259652 CLICHY S/SEINE 1 / SEVRES FC 92 1</b>

Dossier N°101	17/10/2024		3CD	<b>SENIORS FEMININES D1 du 19/10/2024 – n°28259650 NEUILLY OLYMPIQUE 1 / BAGNEUX COM 1</b>	Suite à un match de coupe de France Féminines pour le club de BAGNEUX COM, La 3CD <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>SENIORS FEMININES D1 du 19/10/2024 – n°28259650 NEUILLY OLYMPIQUE 1 / BAGNEUX COM 1</b>
Dossier N°102	17/10/2024	542392	JEUNES D'ANTONY	Demande de dérogation : - <b>U14 D5 poule B à 16h00</b>	Accord de la 3CD.
Dossier N°103	17/10/2024	500706	ISSY LES MLX	Suite à leur suspension de terrain en SENIORS D5, le club nous informe ne pas trouver de terrain de repli pour leur rencontre du dimanche 20 octobre 2024. Demande soit le report de la rencontre soit l'inversion.  <b>SENIORS D5 poule B du 20/10/2024 - n°28424343 ISSY FC 3 / NANTERRE ES 3</b>	Suite à la non-réception du terrain de repli le jeudi 17/10/24 à 13h00 comme demandé par le District et malgré la réception du courriel du club reçu ce vendredi 18/10/24 à 11h43 nous informant d'une éventuelle demande inversion via Footclubs, hors délais, mais restée sans accord du club de l'ES NANTERRE.  par conséquent la 3CD décide de donner match perdu par pénalité suivant l'article 40.1 du R.S.G pour non déroulement de la rencontre suite à l'absence de proposition d'un terrain de repli suite à la suspension de terrain.  <b>ISSY FC 3 : -1 Point (0 but) NANTERRE ES 3 : 3 points (0 but)</b>
Dossier N°105	17/10/2024	582618	JABC	Nous informe d'une amende pour forfait après parution et avant début des compétitions.	Suite à une erreur administrative, la 3CD annule l'amende de 150€ "forfait après parution et avant début des compétitions" du club de JABC publié le 17/10/2024.
Dossier N°106	18/10/2024		3CD	<b>CDM D1 du 13/10/2024 - n°28259536 AS MBOA 5 / ISSY FC 5</b>	La 3CD <b>reporte à une date ultérieure</b> la rencontre ci-dessous :  <b>CDM D1 du 13/10/2024 - n°28259536 AS MBOA 5 / ISSY FC 5</b>
Dossier N°107	18/10/2024	582618	JABC	Nous informe d'un doublon de match le 20/10/2024, match de coupe nationale Futsal et match Futsal D1.	Suite à un match de coupe nationale Futsal pour le club de JABC, La 3CD <b>est reporte à une date ultérieure</b> fixée par la commission la rencontre ci-dessous.  <b>FUTSAL D1 du 20/10/2024 – n° 28261641 JABC 1 / ASNIERES FUTSAL 92 3</b>

## II. FDM/FMI MANQUANTES

- PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse(nom)
Futsal U13	Poule A	12/10/2024	29727535	1	Chatillon Foot Salle	1	Futsal Paulista
U18 D4	Poule Unique	13/10/2024	28389901	22	Bagneux Com	21	Fontenay Aux Roses
U18 D1	Poule Unique	13/10/2024	28383595	22	Boulogne Bil. Ac	21	Sevres F.C. 92
Futsal U15	Poule Unique	13/10/2024	29729853	1	Issy Fc	1	Asnieres Futsal 92

## FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

- PREMIÈRE DEMANDE**

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe	Equipe recevante	Equipe	Equipe visiteuse
Crit U11 Féminines	Poule A	12/10/2024	29754143	1	Antony Foot Evolutio	1	Gpso 92 Issy
Critérium U11	Poule F	12/10/2024	29741297	4	Boulogne Bil. Ac	1	Colombienne Foot Es
Critérium U11	Poule I	12/10/2024	29742314	1	Boulogne Bil. Ac	1	Nanterre Ajsc
Critérium U12	Poule G	12/10/2024	29745516	24	Boulogne Bil. Ac	23	As Ararat Issy
Critérium U10	Poule E	12/10/2024	29739363	21	Chaville Fc	21	Antony Foot Evolutio
Critérium U10	Poule F	12/10/2024	29739453	22	Chaville Fc	22	Antony Foot Evolutio
Critérium U10	Poule G	12/10/2024	29739543	23	Chaville Fc	23	Antony Foot Evolutio
Critérium U11	Poule B	12/10/2024	29740531	1	Cheminots Ouest L As	1	Aca
Critérium U11	Poule C	12/10/2024	29740711	2	Cheminots Ouest L As	2	Aca
Critérium U12	Poule I	12/10/2024	29745724	23	Issy Fc	22	Csm Clamart Foot
Critérium U12	Poule J	12/10/2024	29748663	24	Issy Fc	23	Csm Clamart Foot
Critérium U13	Poule B	12/10/2024	29754343	1	Antony Ass Jeunes	3	Bagneux Com
Critérium U11	Poule I	12/10/2024	29742315	1	Malakoff Usm	1	Nanterre Es
Critérium U12	Poule C	12/10/2024	29743662	24	Malakoff Usm	23	Nanterre Es
Critérium U13 Label	Poule B	12/10/2024	29740803	2	Nanterre Es	1	Clichy S/Seine U.S.
Critérium U10	Poule K	12/10/2024	29739903	24	Rueil Malmaison Fc	24	Asnieres Fc
Critérium U11	Poule F	12/10/2024	29741296	1	Suresnes J.S.	1	Rueil Malmaison Fc
Critérium U11	Poule G	12/10/2024	29741442	2	Suresnes J.S.	2	Rueil Malmaison Fc
Critérium U12 Espoir	Poule B	12/10/2024	29742873	21	Suresnes J.S.	22	Racing Club France
Critérium U13	Poule E	12/10/2024	29741917	1	Ville D'Avray Us	2	Levallois Sc
Critérium U13	Poule F	12/10/2024	29742008	2	Ville D'Avray Us	3	Levallois Sc
Crit U11 Féminines	Poule B	12/10/2024	29736262	1	Villeneuve Garenne	1	Csm Clamart Foot

## • DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

Crit U11 Féminines	Poule A	05/10/2024	29736228	1	Antony Foot Evolutio	1	Chaville Fc
Critérium U12	Poule A	05/10/2024	29743316	21	Chaville Fc	21	Cheminots Ouest L As
Critérium U12	Poule H	05/10/2024	29745613	24	Fontenay Aux Roses	25	Boulogne Bil. Ac
Critérium U10	Poule B	05/10/2024	29736287	21	Antony Ass Jeunes	23	Racing Club France
Crit U13 Féminines	Poule A	05/10/2024	29754198	1	Levallois Sc	1	Ville D'Avray Us
Critérium U12	Poule C	05/10/2024	29743659	24	Meudon A.S.	24	Malakoff Usm
Critérium U11	Poule O	05/10/2024	29743750	4	Plessis Robinson Fc	4	Garenne Colombes Af
Crit U11 Féminines	Poule A	05/10/2024	29754141	1	Racing Club France	1	Plessis Robinson Fc
Critérium U11	Poule D	05/10/2024	29740889	3	St Cloud Fc	3	Levallois Sc
Critérium U11	Poule E	05/10/2024	29741087	4	St Cloud Fc	4	Levallois Sc
Critérium U12	Poule F	05/10/2024	29744428	21	Villeneuve Garenne	22	As Ararat Issy

### Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

## FICHES PLATEAUX

### • PREMIÈRE DEMANDE

**Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### Plateau U9

12/10/2024 CSM CHATILLONNAIS

12/10/2024 SEVRES FC

#### Fillotfoot U7F – U9F

13/10/2024 RACING CFF

### • DEUXIÈME DEMANDE

**Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :**

#### Plateau U8

05/10/2024 RACING CFF

05/10/2024 CSM CLAMART

05/10/2024 JEUNES D'ANTONY ASS



---

# SOUS/SECTION DE LA F.M.I.

Procès-Verbal n°2  
Réunion du 17 octobre 2024

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD

=====

## I. Rappel des règles F.M.I.

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

**Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.**

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

### RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

**Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié**, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

**Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :**

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

**Rappel aux clubs :**

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web : <https://fmi.fff.fr>

**Le club recevant doit « obligatoirement » :**

■ Récupérer ces rencontres

■ Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).



## II. Courrier des clubs

Compte-tenu de la mise en place tardive du calendrier et de nombreux changements de dernière minute, aucune analyse des non-transmissions n'a été faite en football éducatif.

**NANTERRE J.S.C.** : l'inscription « DR » est une obligation de la tablette pour connaître le dirigeant responsable d'une équipe de joueurs « mineurs » sinon la tablette est signée par un « mineur ». Beaucoup de rappels ont été fait sur cette obligation

### **E.S. COLOMBIENNE :**

Depuis la saison dernière, l'absence de dirigeant lors d'une transmission de FMI est sanctionnée.

Cette saison, le règlement des compétitions prévoit que l'absence de vision des noms de dirigeants au moment de la signature de la FMI, peut être compensée par l'inscription en « observations générales » de ces personnes.

L'absence de dirigeants sur une feuille de match (feuille étant constat de la rencontre) peut avoir des conséquences (incidents d'après match, blessures)

La copie d'écran que vous nous transmettez ne permet pas de revenir sur le constat. (Absence de date, catégorie, date)

## III. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »)

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

SURESNES J.S. 23– U10 Poule I – 29739814

F.C. ISSY 22 – U10 Poule M – 29740080

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT 22– U10 Poule M – 29740082

U.S. METRO – U11 Poule A – 29740464

F.C. SAINT CLOUD – U11 Poule D – 29740894

F.C. ISSY 23 – U10 Poule N – 29750479

MONTROUGE F.C. 92 – U18 D4 – 28389902

NANTERRE J.S.C. – U14 D5 D – 28436502

JEUNES ANTONY – U14 D5 B – 28516387

## IV. Amende pour transmission tardive de la F.M.I.

La feuille de match informatisée doit être transmise au plus tard le dimanche soir avant minuit, article 7 du R.S.G. du 92 – annexe 13.

ANTONY FOOT EVOLUTION – U16 D5 C – 28425684

RACING CLUB France – CDM – D1 – 28259537

E.S. NANTERRE – U16 D3 – 28397610

## V. 1<sup>er</sup> avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 22 octobre à 12h au district.

**L'analyse des feuilles de matches non retournées en football éducatif pour la journée du 12 octobre sera faite sur le PV n° 3.**

### **Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe**

A.S. M'BOA – CDM D1 – 28259536  
F.C. ISSY 33 – Anciens D5 – 28260847  
F.C. SCEAUX – Anciens D5 – 28260847  
A.C. BOULOGNE BILLANCOURT – U18 –D1 – 28383595  
F.C. SCEAUX – U 16 D5 C – 28425683  
A.S. MEUDON – U15 – D1 A – 28427079  
F.C. SCEAUX – U16 – D5 C – 28425681  
MALAKOFF USM – U15 F – 29773027  
G.P.S.O. ISSY – U15 F – 29773027

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.*